



## Nette amélioration des primes pour les collègues BIATSS en CDD (hors recherche)

Deux groupes de travail (18 avril et 16 mai) se sont réunis sur la situation des primes pour les collègues BIATSS contractuel-les en CDD (hors contractuel-les recherche) dans notre établissement. Suite aux échanges, la présidence a soumis une proposition au vote ce jour en CSA pour mise en œuvre à la rentrée.

En groupe de travail comme en CSA, la FSU est intervenue sur plusieurs aspects :

- pour indiquer notre satisfaction d'avoir cette discussion sur les contractuel-les même si nous aurions préféré l'avoir en même temps que les échanges sur l'évolution pour les titulaires ;
- pour rappeler notre mandat national : mêmes indemnités pour contractuel-les et titulaires ;
- pour demander que la discussion en cours soit complétée par d'autres concernant les contractuel-les recherche et les contractuel-les enseignement.

En complément et au-delà des primes elles-mêmes, nous avons demandé une clarification sur les reclassements sur les grilles en fonction de l'ancienneté pour les CDD (certains sont au pied de grille, d'autres pas...). Nous avons défendu des reclassements pour les CDD selon les mêmes règles pour tou-tes, les mêmes que les titulaires.

Nous avons aussi réclamé pour les CDI que les changements d'échelon se fassent selon la durée prévue par la grille des titulaires et non tous les 3 ans (actuellement, les CDI catégories B et A changent d'échelon tous les 3 ans ce qui en début de carrière est très pénalisant). Pour nous, la référence doit correspondre aux grilles des titulaires : nombre de points d'indice et durée de chaque échelon.

Enfin, nous avons rappelé d'une part notre attachement au statut de la fonction publique et défendu les mises au concours plutôt que les CDD pour recruter, et d'autre part notre revendication d'une nette augmentation du point d'indice plutôt que des primes.

L'administration a proposé un système dans lequel :

- les primes des CDD augmenteraient avec l'ancienneté, sur 4 ans,
- le versement se ferait dès le premier mois,
- les CDD de catégorie A toucheraient des primes un petit peu plus faibles que les CDD de catégories B et C, car l'écrasement des grilles de B et de C place ces collègues en CDD sur un revenu très proche du SMIC.

La FSU s'est exprimée en accord avec ces principes mais a demandé d'augmenter et de simplifier les montants proposés initialement par l'administration : nous souhaitons pour tou-tes les collègues actuellement en CDD au moins un doublement en septembre. Nous avons donc proposé de nouveaux montants (augmenter les planchers et atteindre les montants cibles en 3 ans au lieu de 4 ans) permettant une augmentation plus significative. Cette proposition a été reprise par l'administration pour être soumise au vote :

Montants mensuels pour les collègues en CDD (hors recherche)	Catégorie A	Catégorie B et C
1ère année	60 euros	80 euros
2ème année	80 euros	100 euros
3ème année et suivantes	100 euros	120 euros

Pour rappel, tous les collègues BIATSS en CDD (hors recherche) touchaient actuellement 40 euros par mois. Ces collègues seront donc à la rentrée :

- s'ils ou elles sont en catégorie A à 80€ (2ème année) ou 100€ (3ème année et suivantes)
- s'ils ou elles sont en catégorie B ou C à 100€ ou 120€.

Ces éléments seront maintenant soumis au vote du CA de notre université le 7 juin 2024

Cette évolution significative des montants de primes pour les CDD hors recherche nous paraît une très bonne nouvelle pour nos collègues. C'est le fruit d'une pression récurrente portée par la FSU sur le sujet depuis plusieurs années. Nous poursuivrons notre travail dans les prochains mois sur les sujets qui y sont liés : contractuel-les recherche, contractuel-les enseignement, déroulé de carrière pour les CDI...

Mont-Saint-Aignan, le 31 mai 2024

Pour toute information : [syndicat.fsu@univ-rouen.fr](mailto:syndicat.fsu@univ-rouen.fr)

Permanence le vendredi après-midi à la MDU : 6 92 28 / 02 32 76 92 28